

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 novembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, Mme DELORME Manon, Mme LANGLOIS Barbara, Adjointes, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
Mme BILLY Justine, M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme VERNAT Virginie, M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

M. DAGUET Alain, adjoint. M. RAGUIN Charles,

Date de convocation : 2 novembre 2022

Date d'affichage : 2 novembre 2022

Mme Barbara LANGLOIS, a été désignée comme secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 4 octobre 2022

1. Répartition des frais de fonctionnement du RPI 2021-2022
2. Remboursement de frais avancés pour le transport scolaire sur le RPI
3. Mise à jour de la convention du RPI
4. Décision modificative n°4
5. Skate Park : demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport
6. Signature d'une convention avec l'association Roller's Cool
7. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire : Renouvellement

Décisions du Maire :

Décisions négatives relatives au droit de préemption

Questions et informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 4 Octobre 2022 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité



N° 2022-09-01 : REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI 2021-2022

Madame le Maire indique que les frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Esves et Manse sont répartis entre les trois communes qui le composent (Draché, Marcé-sur-Esves et Sepmes) au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves de chaque commune au 1^{er} janvier de l'année, conformément à la convention en date du 29 mars 2011.

Total des frais de fonctionnement engagés par chacune des communes pour l'année 2021-2022	Sepmes	78 974,56 €
	Draché	60 678,30 €
	Marcé sur Esves	41 524,16 €
<u>TOTAL</u>		181 177,02 €

Total des frais de fonctionnement dû par chacune des communes	Sepmes	71 831,75 €
	Draché	82 766,10 €
	Marcé sur Esves	26 579,17 €
<u>TOTAL</u>		181 177,02 €

Ce calcul conduit aux mouvements suivants :

- la commune de Draché doit la somme de 7 142,81 € à la commune de Sepmes.
- la commune de Draché doit la somme de 14 944,99 € à la commune de Marcé-sur-Esves

A titre indicatif le coût par élève scolarisé sur le RPI est de 1 303.43 €. 25 élèves hors commune sont accueillis sur le RPI.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE la participation de la commune de Draché qui s'élève à 7 142,81 € pour l'année scolaire 2021/2022.

N° 2022-09-02 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RPI

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, le mode de calcul de la répartition des frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal était erroné pour le transport scolaire sur deux années :

- Année 2018/2019 : 963.33 €, imputés par erreur en dépenses sur les 3 communes au lieu de SEPMEs uniquement (2 890,00 €)
- Année 2019/2020 : 764.85 €, imputés par erreur en dépenses sur les 3 communes au lieu de SEPMEs uniquement (2 294,55 €)

Par conséquent, il a été convenu à l'issue de la réunion de la commission du RPI en date du 19 octobre que les communes de DRACHÉ et MARCÉ/ESVES verseront chacune 1 728,18 € de « régularisation transports scolaires » à la commune de SEPMEs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE le remboursement par les communes de DRACHÉ et MARCÉ/ESVES des frais avancés pour le transport scolaire sur le RPI pour un montant de 1 728,18 € par commune.

N° 2022-09-03 : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DU RPI

Madame le Maire indique que la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal « ESVES ET MANSE » des Communes de Sepmes, Marcé-sur-Esves et Draché date du 29 mars 2011. La convention est aujourd'hui obsolète

Madame le Maire présente le projet de mise à jour approuvé par les membres de la commission du RPI.

Le Conseil Municipal,
Vu la proposition de convention présentée,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE Madame le Maire à signer le document qui sera joint à la présente délibération.

N° 2022-09-04 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le Maire explique que le montant à percevoir lié à la répartition des frais du RPI a été sous-estimé au budget primitif. (1 000€ inscrits).
Considérant, après vérification, que le chapitre 012 serait sous-estimé d'environ 7 000€ et le chapitre 66 sous-estimé d'environ 100 €.

Madame le Maire propose d'apporter les ajustements suivants au budget principal.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 012	article 64118	+5000 €
--------------	---------------	---------

	Article 64138	+2000 €
--	---------------	---------

Chapitre 66	article 66111	+ 100 €
-------------	---------------	---------

Recettes :

Chapitre 74	article 74748	+7 100 €
-------------	---------------	----------

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal.

N° 2022-09-05 : SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de l'aire de Skate Park.

Le chiffrage a été réajusté : les équipements sont estimés à 41 500€ HT et le revêtement à 22 598,54€ HT

Le choix se porte sur un modèle en bois, jugé plus durable, réparable, utilisable en toute saison, et moins bruyant.

Le projet, prévu pour 2023, est estimé dans sa globalité, à environ 64 098,54 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 65% dans le cadre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'une aire de skate park.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Madame le Maire indique la possibilité d'étudier la mise en place d'une couverture avec panneaux photovoltaïques via Ener'Centre Val de Loire.

N° 2022-09-06 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ROLLER'S COOL

L'association Roller's Cool, de Sainte Maure de Touraine a fait part de son intention d'utiliser le Skatepark pour dispenser des cours de roller lorsque que ce dernier sera opérationnel.

Madame le Maire précise que les conseils techniques de l'animateur et du président ont permis de faire évoluer le projet pour réaliser un équipement bien adapté à la pratique de ces disciplines sportives.

Madame le Maire propose d'établir une convention relative à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention présentée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association Roller's Cool de Sainte Maure de Touraine

N° 2022-09-07 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE : RENOUVELLEMENT

La commune de Sepmes, adhère depuis sa création en 2017, au service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre et Loire.

Par conséquent, Madame le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention présentée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour 3 années à compter du 01/01/2023

Décisions du Maire :

2022-9-1 : Décisions négatives relatives au droit de préemption:

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D28, D963 sises 44 Rue de la république

2022-9-2 : Décisions négatives relatives au droit de préemption:

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D58, D856, D858, D913, D915, D917, D855 et D857 sises 7 rue du 11 Novembre

Questions diverses

DIVERS

Ressources Humaines : Le cabinet Neoptim a rendu son rapport concernant le dispositif d'exonération URSSAF pour les organismes situés en ZRR. Les enjeux s'élèvent à 19 579 € soit un montant de 13 705,30€ pouvant être restitué à la commune.

Service Civique : Madame le Maire indique la possibilité d'accueillir un jeune de 16 à 25 ans en service civique pour une mission en lien avec la transition écologique. Plusieurs missions pourraient être intéressantes sur la commune de Sepmes. Madame le Maire et Mme LANGLOIS ont rencontré l'association Concordia. Le projet pourra être étudié en 2023 pour une réalisation en 2024.

Secours en hélicoptère dispositif E-Boo : Cinq communes seraient intéressées pour participer à l'installation du dispositif E-boo afin que les secours puissent intervenir de nuit en hélicoptère. Un avis est demandé aux conseils municipaux respectifs de ces collectivités.

Equipements Hydro-économiques : Madame le Maire informe que la Société « union française des énergies nouvelles » va équiper les bâtiments communaux de régulateurs de débit d'eau et de pommeaux de douche économes, gratuitement, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

VIE ASSOCIATIVE

Club de Tennis : L'association a sollicité un rendez-vous avec la municipalité pour faire part de l'état des cours de tennis. Le revêtement est à refaire. Le coût des travaux est estimé à 10 000€. Le club pourrait éventuellement participer à hauteur de 2000 € / 3000€. La réfection des 2 cours de tennis est indispensable pour que l'association puisse participer aux compétitions officielles.

Dans l'idéal, les travaux devront être réalisés au printemps. Cette demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2023, selon les aides pouvant être attribuées.

Budget participatif lancé par le Conseil Départemental : le dossier déposé par les jeunes à l'origine du projet skate park a été retenu par le Conseil Départemental. Si le projet obtient assez de vote, il permettra aux adolescents d'enrichir l'aménagement sportif pour équiper le site de poubelles, tables pique-nique, tables de ping-pong, panneaux d'affichages...
Le budget des besoins est estimé à 4000€.

Association Pour Vos Yeux projet Au fil de l'Indre et l'eau Art : La fresque « la danse des baleines » réalisée sur le château d'eau de la commune par l'association Pour Vos Yeux a remporté le Prix Leader en Région, il concourt pour le Prix Leader France qui se déroulera les 14 et 15 novembre prochains à Angers.

RURALITE ET URBANISME

Réunion des entreprises : La prochaine réunion des entreprises de Sepmes, Draché, Bournan, Civray-sur-Esves, Marcé-sur-Esves ainsi que Bossée pour la première fois se déroulera le vendredi 9 décembre à 18h00 au sein de l'entreprise L'arbre Design dirigée par Corentin SASSIER.

Distributeur de Pizzas : Un distributeur de pizzas est installé sur le parking de l'entreprise de MC Habitat. Mme DELORME et Mme le Maire indiquent avoir rencontré le dirigeant, M. Romain FERGEAU propriétaire en outre du restaurant Amore Mio et de l'épicerie Italienne chez Angelo à Loches. Les pizzas proposées dans les 7 distributeurs installés en sud touraine sont préparées avec des produits frais et locaux dans son laboratoire installé à Ciran. Un article y sera dédié dans le prochain bulletin municipal.

Station d'épuration : les travaux de la nouvelle station d'épuration sont prévus par la communauté de communes Loches Sud Touraine, pour au plus tard, en hiver 2023. Il s'agira d'une station à roseaux équipée de un ou deux bassins. Elle pourrait être installée sur un terrain privé à l'heure actuelle situé en contrebas la station existante. Les boues des bassins actuels devront être laissées en l'état pendant un an avant d'être épandues. Cette mesure est devenue obligatoire depuis la pandémie covid-19. Le terrain libéré pourra ensuite être remis en culture ; il conviendra d'étudier son utilité et sa destination par la suite.

Zones Naturelles du PLU : Madame le Maire fait part des limites du Plan Local d'Urbanisme mis en place en 2008. Elle indique que certaines zones avaient été identifiées en zone naturelle afin de limiter les extensions excessives et la disparition des terres agricoles. Le Médoc en fait partie.

Aujourd'hui pourtant, des agriculteurs sont intéressés pour installer des hangars nécessaires à l'activité agricole sur cette zone devenue une friche industrielle mais le règlement du PLU s'y oppose. Madame le Maire indique avoir contacté les services de la Direction Départementale des Territoires afin de trouver une solution à cette situation irrationnelle sans passer par une révision coûteuse du PLU.

SOLIDARITÉ

Collecte au profit du secours populaire : Une collecte est organisée par la commission locale d'action sociale au profit du secours populaire du 2 novembre au 30 novembre. Jeux, jouets, vêtements, livres, petits matériels, produits d'hygiène... peuvent être déposés dans le hall de la mairie.

Collecte Banque alimentaire : Une collecte sera organisée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale les 25 et 26 novembre. Les denrées non périssables pourront être déposées en mairie.

MANIFESTATION

Bibliothèque : Mme LANGLOIS présente les 2 prochaines animations prévues à la bibliothèque :

-Atelier confection cartes de Noël le samedi 26 novembre de 10h à 12h. Réservation conseillée
-Rencontre d'auteurs le 3 décembre avec la présence d'Antony BOUCARD et Laurent MORICEAU.

Les membres de la bibliothèque rappellent que le site est ouvert à tous, même aux très jeunes enfants, qui peuvent bénéficier d'ouvrages adaptés.

Marché de Noël : l'entreprise MC Habitat organise son premier marché de Noël le samedi 10 décembre de 9h à 19h. Une douzaine d'artisans seront présents (producteurs artisanaux, jeux de société, manucure, créateur de bougies, vente de thés, vin chaud, huîtres....) M.CHOLLET ajoute que le Marché se déroulera le même jour que celui de Bournan, ce qui permettra aux visiteurs de se rendre sur les 2 sites. La communication fera mention des 2 manifestations.

VIE SCOLAIRE

Conseil d'école : Le 1^{er} conseil d'école vient d'avoir lieu. Plusieurs projets sont en cours ; pour celui du fleurissement de la classe des MS/GS, M.BARILLET indique qu'il installera les jardinières mercredi 16 novembre.

VIE COMMUNAUTAIRE

Choix énergétiques : Une table ronde s'est déroulée avec les élus de la communauté de communes à l'initiative du député Henri ALFANDARI le 20 octobre dernier, afin de balayer l'ensemble des énergies renouvelables potentielles, leurs points faibles et leurs points forts et étudier les conditions d'acceptabilité pour proposer une planification territoriale de production d'énergies renouvelables. Le volet sobriété a également été abordé.

Agenda :

11 novembre :

11h15 Rassemblement dans la cour de la mairie

Dépôt de gerbes au monument aux morts

Levée des couleurs cour de la mairie

12h00 Vin d'honneur

12h30 Banquet

18 novembre à 16h30 : assemblée générale de l'association des communes situées en zone argileuse.

24 novembre : Conférence des Maires- PLUi

26 novembre : Animation cartes de Noël à la bibliothèque

3 décembre : Téléthon Vente de crêpes de 12h30 à 13h15

3 décembre : rencontre d'auteurs à la bibliothèque

7 décembre : Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

9 décembre réunion des entreprises

10 décembre : Marché de Noël

14 décembre : Réunion du personnel et des Elus

07 janvier : Vœux de la municipalité

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 20